

Publié le 15 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20241104-2024073-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/069

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 04/11/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
28/10/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 16 jusqu'au point 1 – 17 à partir du point 2
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 2),
SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY,
LORY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 1
Thomas HOUSSIN à François PONS,

Absent excusé : 1
Jean-Louis BAULIEU

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Madame Martine DELESSARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS (RPQS) D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2023**

Rapporteur : Damien LAPOUGE

Le RPQS relatif à la compétence eau pour l'année 2023, présenté lors du Conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) du 5 juillet 2024, a été adopté à l'unanimité.

Ce rapport contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, les RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes, qui l'adoptera avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Publié le 15 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20241104-2024073-DE



Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance du Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable de la commune de Franois pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, de la commune de Franois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération*
- de mettre en ligne le rapport sur le site internet de la commune*

Fait et délibéré, le 4 novembre 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

